



L'enseignement supérieur en Italie

SAMIA BOUDJELLOUL | NOVEMBRE 2023

PAXTER a développé un outil de prévision de l'évolution des populations étudiantes qui combine les données démographiques à différentes variables économiques. Il porte sur 76 pays des cinq continents, qui représentent plus de 90 % de la jeunesse mondiale.

Cette recherche s'appuie sur une analyse fine du système d'enseignement supérieur de chacun de ces pays, dont les éléments qualitatifs et quantitatifs les plus pertinents sont présentés dans cet article.

Faiblesse de l'investissement public en faveur de l'enseignement supérieur

L'Italie est le pays de l'UE qui investit le moins dans l'ES, et la dépense publique pour l'éducation en pourcentage du PIB a reculé au cours des 10 dernières années :

Dépenses publiques au titre de l'éducation

	En % du PIB		En % du total de la dépense publique
	2009	2019	2019
Italie	4,6 %	3,9 %	8 %
UE	5,2 %	4,7 %	10 %

En 2019, la part dévolue au supérieur dans le total des dépenses publiques en faveur de l'éducation s'élevait à 8 %, soit la moitié seulement de la moyenne de l'UE (16 %). À l'inverse, l'enseignement pré-primaire et primaire d'une part, et secondaire d'autre part, se situaient au-dessus de la moyenne de l'UE – la masse salariale représentant plus des trois quarts (76 %) du budget de l'éducation (moyenne UE = 64 %).

source : European Commission, Education and Training Monitor 2021 – Italy

Par ailleurs, bien que la dépense par étudiant a augmenté plus rapidement que la moyenne des pays de l'UE, elle demeure nettement inférieure :

Dépenses au titre des établissements publics et privés par étudiant ETP en € SPA

	2012	2017
Italie	7 771 €	8 514 €
UE	9 679 €	9 995 €

source : European Commission, Education and Training Monitor – Italy, années 2019, 2020 & 2021

En Italie, 36 % de la dépense totale en faveur de l'ES provient de sources privées, contre 30 % en moyenne au sein de l'OCDE (OCDE, « Italie », in *Regard sur l'éducation 2021*).

République italienne

Population 2019 : 59 066 225 habitants, avec une croissance négative de -0,6 %. Indice de fécondité 2020 : 1,2 (Banque mondiale)

République parlementaire

8e puissance économique mondiale en 2020, selon le PIB en USD courants (Banque mondiale)

Forte croissance du flux migratoire entrant : plus de 5 millions de résidents étrangers au 1er janvier 2021, soit 8,5 % de la population résidente totale (Instat)

Territoire découpé en 20 régions (*regioni*), elles-mêmes subdivisées en provinces (*province*). Système décentralisé.

L'autorité compétente en matière d'enseignement supérieur est le ministère de l'Université et de la Recherche (*Ministero dell'Università e della Ricerca*) ou MUR.

Frais de scolarité dans le supérieur universitaire

En vertu de l'autonomie financière dont elles jouissent, **toutes les universités** (publiques et privées, à condition qu'elles soit accréditées) **sont libres de définir le montant de leur frais de scolarité**, dans le cadre fixé par la loi :

1/ Un seuil minimum est fixé par la loi pour les frais d'inscription (décret ministériel annuel)

2/ La contribution totale supportée par les étudiants ne peut excéder 20 % des fonds publics alloués aux universités (DPR n°306/1997).

En moyenne, les étudiants nationaux inscrits dans le secteur public payaient **2 013 USD par an en premier cycle** (bachelor) en 2019-2020. Cette moyenne est en **augmentation de 40 % par rapport à l'année 2007-2008**. Le niveau des frais de scolarité pratiqués par les universités italiennes est proche de celui des Pays-Bas et de l'Espagne.

Depuis 2017-2018 (loi 32/2016), les étudiants dont les revenus sont inférieurs ou égaux à 13 000 € (le calcul reposant un indicateur national) sont intégralement exemptés des droits de scolarité.

source : OCDE, Regard sur l'éducation – Italie, années 2019, 2020 & 2021

Prédominance de l'enseignement universitaire dans le paysage du supérieur

L'enseignement supérieur italien est officiellement organisé en trois branches : enseignement universitaire, enseignement supérieur artistique et musical et formation professionnelle supérieure. Le tableau qui suit regroupe les deux premières catégories sous le chapeau de l'enseignement supérieur de type académique. [La formation professionnelle supérieure est en cours de réorganisation.](#)

Formation professionnelle supérieure	Enseignement supérieur de type académique	
	Enseignement universitaire	Enseignement supérieur artistique et médical
	Types d'EES et nombre	
<p>Instituts techniques supérieurs Istituti tecnici superiori – ITS 124*</p> <p>Création en 2010.</p> <p>L'acronyme ITS devrait désormais signifier instituts technologiques supérieurs.</p> <p>Fonctionnement systémique territorialisé impliquant nécessairement les acteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> un établissement secondaire technique / professionnel, qui constitue l'institution de référence ; un organisme de formation accrédité par la Région ; une entreprise relevant du même secteur ; une université ou un centre de recherche ; une collectivité territoriale. 	<p>Deux catégories d'institutions :</p> <p>1/ Universités :</p> <p>Secteur public : 67 Secteur privé : 30</p> <p>11 sont des universités en ligne</p> <p>2/ EES délivrant des diplômes et titres équivalents :</p> <p>Hautes écoles pour la médiation linguistique, ou SSML (<i>Scuole superiori per mediatori linguistici</i>)</p> <p>Appartiennent toutes au secteur privé.</p> <p>Formations au niveau 6 de la CITE uniquement (en 3 ans).</p> <p>Instituts de spécialisation en psychothérapie (<i>Istituti di specializzazione in psicoterapia</i>)</p> <p>Publics ou privés.</p> <p>Spécialisations de 3^e cycle, destinées aux médecins et aux psychologues (niveau 8 de la CITE)</p>	<p><i>Alta formazione artistica, musicale e coreutica – AFAM</i></p> <p>Secteur public : 82</p> <p>Secteur privé : 63*</p> <p>Cette catégorie inclut les types d'établissements suivants : académies des beaux-arts ; conservatoires (publics) et hautes écoles de musique ; hauts instituts pour l'industrie artistique (design) ; une académie d'art dramatique ; une académie de danse, et un ensemble d'institutions diverses proposant des formations dans les champs du design, de la musique et de la mode.</p>
*Source : INDIRE , septembre 2022	source : MUR , septembre 2022	source : MUR , septembre 2022

Gouvernance

Le système d'enseignement supérieur italien est caractérisé par une **gouvernance à niveaux multiples** : national, régional et local.

L'État est l'autorité compétente pour définir le cadre général de l'éducation, ainsi qu'en matière de financement et de qualité des programmes d'enseignement supérieur. Il détient sur ces sujets une compétence législative exclusive.

Les ITS sont constitués en **fondations dites participatives** (*Fondazione di partecipazione*), avec des éléments qui empruntent à la fois au statut des associations et à celui des fondations privées, selon le droit italien.

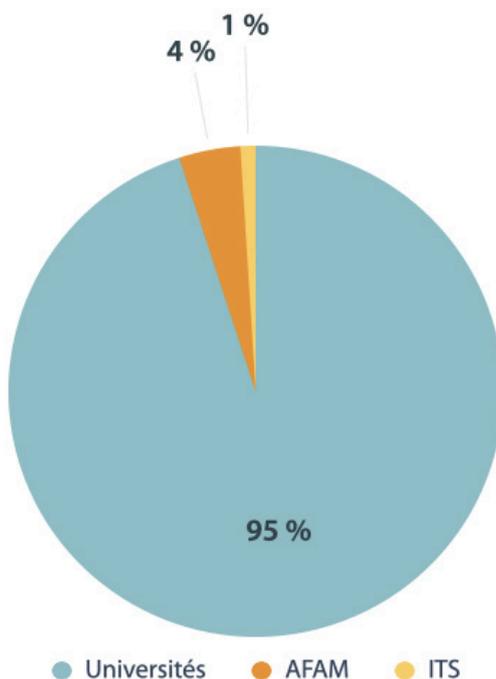
Les universités et les institutions de l'AFAM jouissent d'une **large autonomie** sur les plans scientifique, pédagogique, administratif et financier. Elles sont dotées de la personnalité juridique. Elles définissent non seulement leurs propres statuts et leur propre règlement, mais aussi la structuration de leurs activités d'enseignement et de recherche.

Une répartition géographique très inégale des ITS*

Sur un total de 121 ITS, 20 se trouvent en Lombardie, 11 en Sicile, et 9 en Toscane, en Campanie et en Calabre, tandis que plusieurs régions ne comptent qu'un ITS. C'est notamment le cas de l'Ombrie, de la Basilicate et de la Molise.

Répartition des effectifs 2020-2021 par type d'enseignement supérieur

23 229 étudiants en 2020. Plus de 9 étudiants sur 10 sont inscrits dans une université.



La réforme se donne pour objectif le doublement des effectifs des ITS, notamment en renforçant l'orientation dès le premier cycle de l'enseignement secondaire.

La part des étudiants inscrits dans le secteur privé a doublé en dix ans, passant d'entre 8,5 et 9,6 % sur la période 2010-2013 à 18 % en 2020 (base de données de l'UNESCO).

Les chiffres sont ceux de l'année 2020-2021, à l'exception des effectifs inscrits en spécialisation (universités). Les effectifs des ITS sont ceux de l'année civile 2020.

sources : Pour les universités et l'AFAM : Ministero dell'Università e della Ricerca, Portale dei dati dell'istruzione superiore, <http://ustat.miur.it/>, et pour les ITS : INDIRE, ITS Now, juin 2022.

Organisation des études

Formation professionnelle supérieure (FPS)	Enseignement universitaire	Enseignement supérieur artistique et médical
Cursus dans six secteurs relevant des nouvelles technologies et identifiés comme stratégiques pour la compétitivité de l'économie italienne (efficacité énergétique ; mobilités durables ; nouvelles technologies de la vie ; nouvelles technologies pour le « Made in Italy » ; technologies innovantes pour les arts et les activités culturelles – tourisme ; technologies de l'information et de la communication).	CITE 6 Premier cycle, 180 ECTS, généralement en 3 ans <i>Diplôme de Laurea</i>	<i>Diploma accademico di primo livello</i>
	CITE 7 Deuxième cycle, 120 ECTS, généralement en 2 ans <i>Laurea Magistrale</i>	<i>Diploma accademico di secondo livello</i>
Formation généralement organisée en 4 semestres, parfois en 6 semestres, pour un volume horaire total compris entre 1800-2000 heures. 30% du temps de formation obligatoirement réservé à l'apprentissage en entreprise.	Il existe aussi des cursus intégrés, qui correspondent à 300-360 ECTS (5 à 6 ans) = médecine et chirurgie, pharmacie, sciences vétérinaires, dentisterie, droit, formation à l'enseignement primaire et quelques formations du secteur génie du bâtiment-architecture.	CITE 8 Troisième cycle, 3 ans minimum <i>Dottorato</i>
		<i>Diploma accademico di formazione alla ricerca</i> , diplôme de recherche académique
Examen final conduisant au : Diplôme de technicien supérieur (<i>Diploma di tecnico superiore</i>)	Admission sur concours.	Les étudiants sont évalués chaque année, et leur passage dans l'année suivante est conditionné à leurs résultats. Un examen final clôt également le cursus.
Les cursus proposés par les ITS seront réorganisés en deux niveaux : niveau 5 de la CITE, d'une durée de 4 semestres (1 800 heures de formation), et niveau 6 de la CITE, de 6 semestres (3 000 heures).	Le travail de recherche final doit être rédigé et en italien et en anglais. En plus de leur thèse, les étudiants doivent rendre un rapport rendant compte des activités et des publications réalisées durant leur doctorat.	Les doctorants ont le statut d'étudiants à temps plein. Leur engagement avec leur institution est exclusif.

Efficacité de l'enseignement supérieur et adéquation des formations aux besoins du marché du travail : les deux défis de l'Italie

En 2018, au sein de l'OCDE, l'Italie avait **le troisième taux le plus élevé de jeunes n'étant ni en emploi ni en formation (NEET) : 26 % des 18-24 ans**, pour une moyenne de 14 % à l'échelle de l'organisation internationale. Elle se classait au même rang pour **la part de ses diplômés de l'enseignement supérieur dans la tranche d'âge 25-29 ans qui n'étaient ni en emploi ni en formation**, derrière la Grèce et la Turquie : **23 %**, quand la moyenne de l'OCDE s'établissait à 11 % (OECD, "Italy" in Education at a Glance 2019).

La qualité de l'enseignement supérieur en question

Taux d'accès des jeunes à l'ES**

ITALIE : 60,2 % (66,5 % en 2019)

EUROPE*** : 67,6 %

Valeur médiane des taux d'accès du groupe OCDE**** : 67,1 %

FRANCE : 63,6 %

**Le taux d'accès PAXTER correspond au rapport entre le nombre d'étudiants et le nombre de jeunes âgés de 18 à 22 ans (réputés en âge d'étudier selon les standards internationaux).

***19 pays inclus dans l'étude PAXTER.

****27 pays couverts par l'étude PAXTER, sur 37 membres

source : PAXTER, année 2017

Le **criant décalage** entre le taux d'accès à l'ES des jeunes Italiens et la part des 25-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur est le signe d'un **sévère manque d'efficacité du système d'enseignement supérieur**.

Niveau de qualification maximal chez les 25-34 ans

Supérieur :

ITALIE : 28,3 %

FRANCE : 50,3 %

OCDE : 47,1 %

Second cycle du secondaire (ou post-secondaire non-sup.) :

ITALIE : 48,5 %

FRANCE : 37,8 %

OCDE : 39,2 %

Inférieur au second cycle du secondaire :

ITALIE : 23,2 %

FRANCE : 11,9 %

OCDE : 14,2 %

source : base de données, année 2021

Le **Plan national de redressement et résilience (PNRR)** prévoit des investissements considérables dans le développement du capital humain de l'Italie. Environ 10 % du budget total du PNRR (environ 19 milliards d'euros) seront investis dans le renforcement de l'offre d'éducation et de formation et l'amélioration de sa qualité, à tous les niveaux. Pour le supérieur, le Plan prévoit tout particulièrement de réformer et améliorer le système doctoral (European Commission, "Italy", in Education and Training Monitor 2021).

Les signes de la faible adéquation de l'offre éducative supérieure aux besoins du marché du travail national

- Le **taux d'emploi des jeunes Italiens diplômés de l'enseignement supérieur (25-34 ans)** était de 66,7 % en 2020, soit plus de **16 points inférieur à la moyenne de l'OCDE de 83 %** (base de données en ligne de l'OCDE). Cet écart est très supérieur à celui qu'enregistre le taux d'emploi des 25-34 ans diplômés de l'enseignement secondaire supérieur (13 points) et celui des personnes dont le niveau de qualification est inférieur au second cycle du secondaire (moins de 9 points).
- En matière de revenus, **l'avantage que conférait un diplôme de l'enseignement supérieur ne dépassait pas 19 % au sein de la même tranche d'âge** en 2018, contre 38 % en moyenne au sein de l'OCDE (OECD, "Italy" in Education at a Glance 2019).
- Ce manque de perspectives conduit **un nombre croissant de diplômés de l'université à quitter le pays**. La perte nette de jeunes hautement qualifiés s'élevait à 13 000 âmes en 2018, et 101 000 sur les dix années précédentes (European Commission, "Italy", in Education and Training Monitor 2020).